

CHARTRE DES VALEURS ET DES ENGAGEMENTS

1. LA PRIMAUTÉ DE LA PERSONNE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le respect

L'entraide, la solidarité et la transmission

La qualité environnementale

2. LA QUALITÉ D'ACTION

La qualité de construction

Le professionnalisme

La tenue des engagements et la responsabilité morale

3. LA LIBERTÉ D'AGIR DANS UN CADRE COOPÉRATIF

Le droit à l'initiative

L'accomplissement personnel

La gouvernance partagée et la coopération

